

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/.73/S/2021-2022 POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS.

Date de Publication : 20/4/2022

Date d'ouverture : 10/5/2022

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées **pour l'entretien annuel des extincteurs de l'OBR**. Les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercices 2021-2022.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

Les services prévus dans ce marché seront fournis chaque fois que l'Autorité Contractante en aura besoin, sur commande, pendant douze (12) mois. A cet effet, les prix proposés dans l'offre de l'attributaire resteront valables pendant les 12 mois que durera le contrat y relatif.

La fourniture de service prévu dans le cadre de ce marché est constituée d'un seul lot : **Fourniture de service d'entretien des extincteurs de tous les sites de l'OBR.**

En plus, chaque soumissionnaire doit s'engager à (au) :

- La maintenance soit préventive, soit corrective ou les deux à la fois, suivant le tableau en annexe à cette demande de cotation.
- Le remplacement des accessoires des extincteurs si nécessaires
- L'entretien se fera une fois le semestre c'est-à-dire deux fois l'année.

A cet effet, le soumissionnaire doit remplir le bordereau des prix suivant les listes ci-dessous des extincteurs qui nécessitent, soit, l'entretien collectif, soit, l'entretien préventif ou les deux à la fois.

4. Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à 12 mois, comptés à partir de la notification définitive du marché.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 155, 156, 157 et 158 de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h 00' et de 14h00 à 17h30, heure locale à l'adresse ci-après:

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II,
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16**

Il pourra être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR, sis au Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22 282457/22282202 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBu) non remboursables au compte N° 1101/001.04 (Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux de l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sis à l'immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 10...../5...../2022 à 10 heures locales.

Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N°DNCMP/..7.3../ S / 2021-2022, à n'ouvrir qu'en séance publique du/..../2021-2022 à 10h 30'.**

L'ouverture des offres aura lieu le 10/5 /2022 à 10 h 30' dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 6^{ème} étage.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

8. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter à partir de la date limite de remise des offres.

9. Garantie de soumission

Le soumissionnaire joindra à son offre, une garantie bancaire de soumission, conformément au modèle joint en annexe, d'un montant égal à **deux millions cinq cent mille francs burundais (2 500 000 Fbu).**

16.2. La garantie de soumission restera valide pendant 30 jours après l'expiration de la période de validité des offres. Toute offre qui n'est pas accompagnée par une garantie de soumission sera rejetée à l'ouverture des offres.

16.3. Les garanties de soumission des soumissionnaires qui n'ont pas été retenus seront renvoyées dans un délai maximum de 30 jours après expiration du délai de validité des offres.

16.4. La garantie de soumission de l'attributaire du marché sera libérée lorsque le soumissionnaire aura signé la lettre d'acceptation du marché et constitué la garantie de bonne fin d'exécution.

16.5. La garantie de soumission sera saisie :

- (a) si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité des offres ;
- (b) si le soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de sa soumission, conformément aux dispositions de la Clause..... ci-après ou ;

(c) si l'attributaire du marché, dans les délais fixés :

- ne signe pas le marché ;
- ne fournit pas la garantie de bonne exécution requise.

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité de l'offre technique au Dossier d'Appel d'Offres (DAO), au Règlement Particulier de l'Appel d'Offre(RPAO) et à l'Offre financière la moins disante.

Le soumissionnaire devra être juridiquement apte et avoir les capacités techniques et financières prouvant qu'il est capable d'assurer pour l'entretien annuel des extincteurs de l'OBR se trouvant aussi bien à l'intérieur du Pays qu'à Bujumbura.

11. Eclaircissement/Renseignements.

Toute demande d'éclaircissements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adresseront leurs demandes au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3ème étage ; B.P. 3465 Bujumbura ; Tél. 22282146/ 22282216.

Fait à Bujumbura, le 12 / 04 /2022

**Le Commissaire des Services Généraux et Personne
Responsables des marchés Publics à l'OBR**

Gérard NSABAMAHORO

g